



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

agroalimentaire : missions

Question écrite n° 217

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier interroge M. le ministre délégué auprès du ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, chargé de l'agroalimentaire, sur sa feuille de route détaillée.

Texte de la réponse

Les grandes lignes de la politique de la Nation ont été définies par le Premier ministre et présentées au Parlement le 3 juillet dernier lors de la déclaration de politique générale. Elles sont consultables sur le portail Internet du gouvernement (www.gouvernement.fr) ainsi que sur le site Internet de chacune des chambres. Premier secteur industriel de France avec un chiffre d'affaires de plus de 150 milliards d'euros et plus de 500 000 emplois, l'agroalimentaire est le premier employeur français. Le Premier ministre a rappelé l'importance de la mobilisation du secteur agroalimentaire dans le redressement productif du pays et ses exigences en faveur de la qualité des produits. Le ministre délégué chargé de l'agroalimentaire a annoncé pour l'automne une large concertation entre les différents acteurs du secteur pour préparer un plan d'action opérationnel. Le ministre délégué souhaite notamment travailler à l'amélioration de la compétitivité des industries agroalimentaires, au soutien et à la promotion des produits agroalimentaires, à l'amélioration de la formation professionnelle et des conditions de travail au sein du secteur des industries agroalimentaires pour renforcer l'attractivité de ses métiers. Enfin, il souhaite faire de la qualité pour tous le pivot de la nouvelle politique de l'alimentation.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Candelier](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 217

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Agroalimentaire

Ministère attributaire : Agroalimentaire

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 juillet 2012](#), page 4239

Réponse publiée au JO le : [4 septembre 2012](#), page 4903